

**COMPTE – RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU COMITÉ DE LA SOMME DE HANDBALL
Le samedi 27 janvier 2024 à 10 heures au siège du comité – CAMON**

Membres présents : Mesdames Séverine BARBEZAT, Claudine COURTONNE, Agnès DAILLY, Delphine PLUQUET, Messieurs Didier BAISEZ, Guillaume BLANQUET, Christian DEMBSKI, Fabrice GOULARD, Michel HAUTBOUT, Jean-Pascal HIOLLE, Victor JACILLOT, Serge ROLKOWSKI et Raymond TRIPIER.

Membres excusés : Madame Sophie VANDEWALLE et messieurs Ludovic FIRMIN, Claude HATTÉ, Philippe LAFOLLET, Daniel PÉGARD.

Membre absent : Monsieur Vincent BIDOIS et Xavier TAVERNIER

Présents : 13/20 présents.

Quorum : la moitié des membres élus + 1, soit ce jour 13+1=14.

Quorum atteint.

Le président du comité, monsieur Raymond TRIPIER ouvre la séance à 10 heures 05.

Il expose l'ordre du jour initialement prévu :

- Approbation du compte rendu de CA du 18 décembre 2023 ;
- Point financier exercice 2023 à la date de la réunion ;
- Commission de développement et technique ;
- Commission communication ;
- COC : présentation de la démission du président de la commission, élection d'un nouveau président et constitution d'une nouvelle commission
- Questions diverses

Madame Delphine PLUQUET assure le secrétariat de séance.

1/ Approbation compte-rendu du conseil d'administration du 18 décembre 2023 : après modification de certaines formulations, le compte rendu est **adopté à l'unanimité**.

Il sera mis en ligne dans les prochains jours sur le site du comité.

2/ Point financier exercice 2023 observé au 27 janvier 2024 :

La trésorière, Claudine COURTONNE, fait part des éléments suivants, qui n'ont pas évolué depuis la réunion de décembre 2023 :

Suite à la communication des informations par la COC, elle a facturé les forfaits aux clubs concernés.

Le résultat de l'exercice 2023 devrait être excédentaire de plus de 10 000€

En attente de 3 recettes non réceptionnées

- Ligue : règlement de la convention détachement CTF le CTI, ce dernier devrait être versé aux ligues dans les jours à venir et délivré à chaque comité ensuite (montant fixe de 6000 € + 0.50 par licencié observé au 31 mai 2023).
- Le solde du conseil départemental de la Somme liées aux actions à mener sur la saison.

Il leur est demandé de se présenter succinctement et d'expliquer l'organisation envisagée pour la COC.

Didier BAISEZ indique qu'il est membre du comité depuis 1983, qu'il a souvent assuré l'intérim de cette commission à laquelle il appartient, qui fonctionne et qu'il poursuivra les actions menées telles qu'elles sont mises en place depuis plusieurs années. Etant retraité, il dispose d'une grande disponibilité et il peut se déplacer aisément.

Victor JACOILLOT indique qu'il est membre de la COC depuis maintenant 2 ans et qu'il l'a intégrée à la demande de Michel HAUTBOUT. Il a mis ses compétences informatiques et techniques au service de la COC pour la gestion de Gest'hand. Il souhaite rajeunir l'équipe avec une représentation des clubs, un membre maximum de chaque club, et proposer des temps de travail très régulier par visioconférence et en présentiel.

Christian DEMBSKI indique qu'il a adressé un message électronique à Michel HAUTBOUT pour l'informer qu'il était prêt à terminer la saison avec les membres de la COC, ce qui est aussi le cas de Cédric DEMBSKI.

Après avoir entendu les candidats et les membres du CA, il est procédé à l'élection du président de la COC par un vote à bulletin secret.

Résultat du vote :

- Didier BAISEZ : 3 voix
- Victor JACOILLOT : 9 voix
- 1 vote blanc

Victor JACOILLOT est élu président de la Commission d'Organisation des Compétitions du comité de la Somme.

Après l'avoir félicité, le président du comité lui demande s'il a constitué sa commission et si c'est le cas de la présenter aux membres présents.

Victor JACOILLOT indique qu'il a travaillé à la constitution d'une commission et qu'il a demandé à Michel HAUTBOUT de bien vouloir en faire partie afin de pouvoir faire bénéficier les nouveaux membres de son expérience et de son expertise, ce qu'il a accepté.

Membres de la commission proposés :

- Aurélien AJAVON (club d'Ailly/Noye)
- Aymeric POUMEYROL (club d'Amiens PH)
- Thomas FOURNEAUX (club d'Abbeville EAL)
- Mathéo PREVOST (club d'Albert)
- Michel HAUTBOUT (club de Nouvion)

La proposition du président de la COC est soumise au vote

Résultat du vote :

- Pour : 11 voix
- Contre : 0 voix
- 2 abstentions (Didier BAISEZ et Christian DEMBSKI)

La COC, présidée par Victor JACOILLOT (club de Salouël) est donc composée des membres suivants et prend ses fonctions dès ce jour :

- Aurélien AJAVON (club d'Ailly/Noye)
- Aymeric POUMEYROL (club d'Amiens PH)
- Thomas FOURNEAUX (club d'Abbeville EAL)
- Mathéo PREVOST (club d'Albert)
- Michel HAUTBOUT (club de Nouvion)

En attendant la rédaction et la validation du compte rendu de cette réunion de CA, Delphine PLUQUET communiquera dès le début de la semaine prochaine sur la présidence et la composition de la COC, ainsi que la manière de la contacter.

6/ Questions diverses

Tirage de la coupe de la Somme : il est procédé au tirage par deux membres du CA, Delphine PLUQUET et Raymond TRIPIER en présence de l'ensemble des membres

- Tour préliminaire moins de 11 ans filles (30 mars 2024)
Corbie recevra Novion
Ailly sur Noye recevra EAL 2
- Quart de finale moins de 11 ans filles (30 mars 2024)
Ailly sur Noye (+7) recevra Ailly sur Somme (régionale)
Doullens recevra Corbie
APH recevra Peronne

Le président du comité informe les membres du comité des demandes de subventions réalisées dans le cadre du contrat d'objectifs conclu avec le conseil départemental de la Somme pour la saison 2023-2024 :

- Développement du vivre ensemble et de la citoyenneté : budget de 3500 € pour une subvention de 1000 €
- Formation dirigeants, arbitres et encadrants : budget de 3650 € pour une subvention de 1000 €
Pour cette action, il est demandé au CTF d'organiser deux stages : jeunes dirigeants et encadrants
- Pratique du hand à 4 : budget de 3500 € pour une subvention de 1000 €
Cette action sera mise en place dans le cadre du tournoi USEP et sur la journée à SAMARA.
Action dont doit aussi tenir compte la COC d'ici la fin de la saison.

Delphine PLUQUET propose que des journées de hand à 4 soient organisées dans les clubs, certains le font déjà et s'ils le font savoir, (licences évènementielles pour l'accueil de non licenciés) cela pourrait valoriser par la commission de développement.

L'ensemble des actions du contrat d'objectifs devront être réalisées d'ici la fin de la saison 2023-2024. Il conviendra que le CTF mette ces actions en place.

Le président du comité informe qu'il a assisté à la visioconférence relative à l'équipe du Val de Somme (U17 féminine) à l'initiative d'Aymeric POUMEYROL, en présence de tous les clubs partenaires de la convention.

Il s'agissait de faire un état des lieux des résultats, des effectifs et surtout de se projeter sur la continuité de cette équipe pour la saison 2024-2025.

Il a été proposé d'organiser une réunion avec l'ensemble des clubs dont les jeunes pourraient intégrer cette équipe, étudier l'élargissement vers des jeunes hors structures (pôle/CER). A l'approche des sélections d'entrée en structure, le comité invite les clubs à motiver ses licenciées à candidater.

Il convient de préparer le dossier dès à présent car la convention sera à déposer en mai 2024. A savoir qui sera le club porteur (AFSB cette année).

Les missions de Sébastien GUILLAUME

Le président indique qu'il est responsable juridiquement du salarié et il souhaite avoir son planning et savoir ce qu'il fait.

Delphine PLUQUET indique que son planning prévisionnel et réalisé est communiqué par Sébastien GUILLAUME de manière régulière à Séverine BARBEZAT et elle-même. L'organisation mise en place avec le salarié se passe très bien et qu'il informe régulièrement des modifications de son planning.

Le planning doit être envoyé par Delphine PLUQUET ou Séverine BARBEZAT aux membres du bureau, si ce n'est pas fait il s'agit d'un oubli, il suffit juste de leur rappeler sans faire de polémique. Le salarié n'y est pour rien.

De même, le président indique que le salarié n'a pas à gérer des tests d'arbitre comme cela s'est produit à Peronne, qu'il a pu constater cela ne relève pas des attributions du CTF.

Séverine indique qu'il s'agissait d'une demande qu'elle a formulé pour un jeune qui était sur place afin de lui éviter un nouveau déplacement pour passer des tests physiques. Elle profitait de la présence de Sébastien GUILLAUME à Péronne pour rendre service à la communauté du handball samarien, et afin de disposer d'un arbitre supplémentaire.

Elle a bien noté qu'elle ne formulera plus de demande de ce type puisque c'est le souhait du Président et qu'elle souhaite que ce soit inscrit dans le compte rendu.

Structuration du club de Montdidier

Il est signalé que le club de Montdidier est en difficulté dans son organisation des matchs, faire ses conclusions de rencontres et gérer ses FDME lors des matchs.

Les représentants de l'APH indique qu'en effet une équipe s'est rendue sur place dernièrement et le début du match a pris beaucoup de retard du fait du planning horaires mal géré et de la FDME à compléter. Le club a besoin d'être accompagné.

Le président du comité indique qu'ils ont désormais un ordinateur, que les entrainements sont assurés avec l'aide professeurs d'EPS et que leur salle est homologuée pour accueillir les rencontres et que les dirigeants pourront faire leurs conclusions.

Delphine PLUQUET propose que le CTF du comité les accompagne en se rendant sur place pour préparer les plannings des rencontres en amont de celles-ci, être présent un samedi de match pour former à la FDME, ... d'autant plus qu'il s'agit d'un club de l'est du département et qu'il a été demandé à Sébastien GUILLAUME de se rendre dans cette partie du territoire.

Le président exprime son désaccord sur cette proposition et indique qu'il se rendra disponible pour accompagner le club de Montdidier.

Delphine PLUQUET exprime son mécontentement et ne comprend pas pourquoi le CTF ne se rendrait pas dans ce club. Cela fait pourtant bien partie de ses attributions. Séverine BARBEZAT est d'accord avec Delphine PLUQUET ;

Au regard des remarques formulées par le président concernant les attributions du CTF et la gestion de son planning, Delphine PLUQUET et Séverine BARBEZAT font savoir aux membres du CA que si la gestion mises en place avec Sébastien GUILLAUME ne leur convient pas, elles laissent le soin au président de reprendre cette gestion.

Organisation de l'AG électorale 2024 du comité

Delphine PLUQUET fait remarquer que dans le compte rendu de la réunion de CA du 18 décembre 2023 il a été inscrit la décision relative à la date de l'AG électorale 2024 : le vendredi 14 juin en fin de journée ou le samedi 15 juin au matin.

Il était aussi indiqué que les clubs pouvaient faire acte de candidature pour l'organisation de cette AG d'ici le 31 janvier 2024. Or, nous sommes le 27 janvier et l'information n'a pas été communiquée aux clubs.

Il conviendrait donc que la date de candidature soit repoussée. Delphine PLUQUET propose de mettre la même date que celle de la date limite des candidatures à l'organisation des finales de la Coupe de la Somme.

La proposition est approuvée l'unanimité des membres présents.

Delphine PLUQUET communiquera l'information à l'ensemble des clubs.

Situation du club de l'APH

Jean-Pascal HIOLLE informe les membres du CA que le club de l'APH a été placé en redressement judiciaire pour une période de 6 mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 11h40.

Compte-rendu conforme aux délibérations des membres du conseil d'administration.

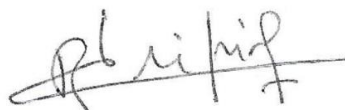
A Camon, le 31 janvier 2024

La Secrétaire de séance



Delphine PLUQUET

Le Président du Comité



Raymond TRIPIER